

VIDÉO

L'Assainissement Non Collectif n'est pas démodé. Il fait même l'objet d'une vidéo humoristique, interprétée par Jacques Chambon et Franck Pitiot (Kaamelott).

«Les sceptiques de la fosse !»

Ce court-métrage est un épisode de la série «Méli Mélo», dont le fil conducteur est l'eau. Vous découvrirez dans cette vidéo que la fosse septique est loin d'être une solution archaïque !



<https://www.youtube.com/watch?v=5HTH7VSWWhl8>

Vous souhaitez recevoir la lettre infospanc par voie électronique ?

Faites-le savoir au Service Communication d'Evolis 23 :

communication@evolis23.fr

la lettre **infospanc**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Didier Bardet • COMITÉ DE RÉDACTION : Service Communication • CRÉDITS PHOTO: Service Communication - Epictura • MAQUETTE ET MISE EN PAGE : service communication • IMPRESSION : Inforoutage • DIFFUSION : La Poste • Evolis 23 - Les Grandes Fougères 23300 Noth - t. 05 55 89 86 00 www.evolis23.fr - SIREN : 252 326 079 • ISSN : 2551-7767 • le n° 6 de septembre 2017 a été tiré à 8 000 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.

 **évolis 23**
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Bulletin à compléter et à retourner à Evolis 23 – Service Assainissement - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

NOM PRÉNOM

ADRESSE PRINCIPALE

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNÉE (SI DIFFÉRENTE)

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

DATE : SIGNATURE

Je déclare être volontaire pour bénéficier de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau. J'ai bien pris connaissance que la présente demande ne vaut pas accord de financement, et que je dois rester dans l'attente d'une réponse d'Evolis 23 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de connaître la décision prise sur l'accord ou non de l'attribution de la subvention. Je prends enfin connaissance que dans le cas où mon dossier serait retenu, Evolis 23 m'adressera une facture de 200€ en fin d'opération afin de financer sa mission d'animation (en plus des factures liées aux redevances de contrôles de conception du projet et de bonne exécution des travaux).

la lettre infospanc



ZOOM SUR...

La filière Enviroseptic

ON VOUS EXPLIQUE... 2
OBTENIR UNE AIDE : C'EST
POSSIBLE !

INFOS PRATIQUES... 6
L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO
POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

 évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

LE MOT DU PRÉSIDENT



2017 est l'année où les premiers chantiers de réhabilitation éligibles à la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont arrivés à leur terme. Aussi, il me semblait intéressant de mettre en avant ce projet porté par le syndicat : faciliter l'accès des usagers du SPANC au dispositif d'aides financières, en accompagnant chacun d'entre eux dans le montage de leur dossier.

Car c'est aussi là le rôle du service public : vous guider dans les démarches administratives, qui sont, parfois, un peu complexes et semées d'embûches... Et en matière de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, les exigences réglementaires sont souvent difficiles à maîtriser. Le SPANC est ainsi là pour vous indiquer le chemin à suivre, et vous apporter son expertise technique.

Passée la satisfaction de voir les premières réalisations achevées, je ne peux que lancer un nouvel appel à candidature en direction des usagers du SPANC, et les inviter fortement à s'engager dans le projet de réhabilitation de leur installation, avec à la clé une subvention de 60% sur les coûts engagés. 170 dossiers peuvent encore être déposés.

Des coûts, il faut bien le reconnaître, qui sont importants. Aussi, c'est pourquoi j'ai souhaité que des informations pratiques vous soient aussi apportées dans ce numéro sur les EcoPrêts à taux zéro (EcoPTZ), proposés par les établissements bancaires et qui pourront, je l'espère, vous permettre de réaliser votre projet.

Bonne lecture à toutes et tous !

Didier Bardet
Président d'Evolis 23
et Maire de Fleurat



ON VOUS EXPLIQUE...

Obtenir une aide financière :

C'est possible !

Les deux précédents numéros de la Lettre Infospanc vous présentaient l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), dans le cadre d'un chantier de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif. Aujourd'hui, le premier chantier est finalisé et les propriétaires satisfaits du résultat. Retour sur ce projet accompagné par le SPANC d'Evolis 23.

Claude et Madeleine MONNET sont les heureux propriétaires d'une maison située à Naillat. Et depuis quelques années, ils réfléchissaient à mettre aux normes leur installation de traitement des eaux usées. En effet, ils avaient eu confirmation lors du contrôle de leur installation par les techniciens d'Evolis 23, que celle-ci était non-conforme par rapport à la réglementation en vigueur.

« On savait que notre fosse [septique] n'était pas aux normes depuis cinq ans environ. Et en 2015, nous avons contacté le syndicat [le SIERS à l'époque !] pour savoir comment faire. »

Après une rencontre sur place avec un agent du service, et de longs échanges techniques, le couple se décide à engager les travaux de réhabilitation.

« C'est lors d'un appel à Evolis 23 que l'on nous a parlé de l'aide financière de l'Agence de l'Eau. Ça a été une bonne surprise ! »

OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE : C'EST POSSIBLE !



» Fin des travaux
- décembre 2016



» Six mois plus tard...
- juin 2017

Le couple fait ainsi partie des premiers usagers du SPANC à déposer leur dossier de candidature, en novembre 2015. « Une démarche très simple », tient à préciser Claude MONNET.

« Une démarche très simple »

Passé l'étape obligatoire pour bénéficier de la subvention, de l'étude de sols à réaliser en amont du projet, puis celle de la présentation de deux devis pour les travaux de réhabilitation, il ne restait plus au couple qu'à prendre son mal en patience...

« Plusieurs mois se sont écoulés avant que nous ayons reçu l'accord de l'Agence de l'Eau, en avril 2016. Nous avons alors pu lancer le chantier, début novembre 2016. Il existe un délai de 6 mois à respecter entre l'acceptation du dossier de demande de subvention et la réalisation effective des travaux. Il faut y penser ! »



Aujourd'hui, le couple MONNET est satisfait : il s'est senti bien accompagné par Evolis 23, tout au long du projet et des démarches administratives à engager.

Coût total du projet (étude + travaux) : 9 017€10
Subvention AELB : 5 100€ (soit 60% du coût, montant plafond de 8 500€TTC)
A la charge du couple MONNET : 3 917€10

COUPON RÉPONSE EN DERNIÈRE PAGE

ZOOM SUR...



La filière enviroseptic est surtout innovante dans le traitement installé après la fosse toutes eaux.

La filière Enviroseptic

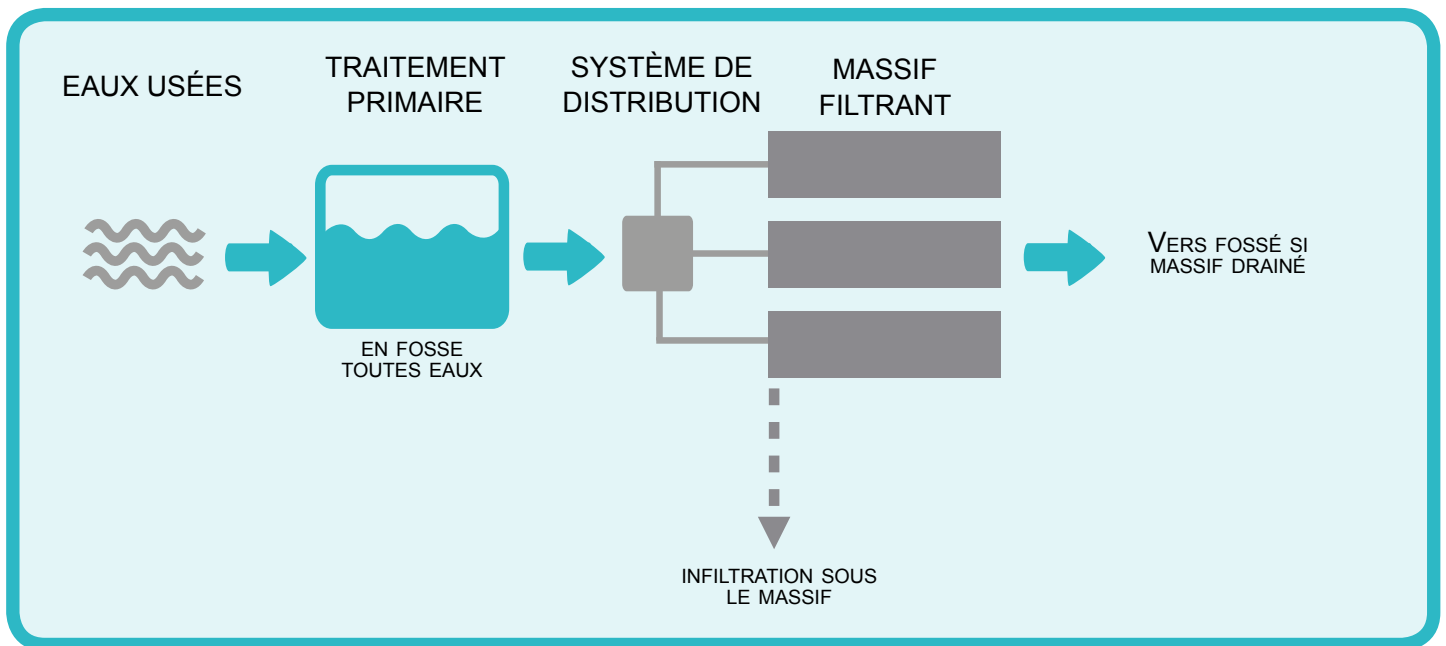
Système simple, efficace et passif, la filière Enviroseptic permet le traitement des eaux usées dans de larges conduites filtrantes composées de parois ondulées et perforées qui favorisent le passage de l'air, et ainsi le développement des bactéries garantes du traitement de vos eaux usées.

Après une fosse toutes eaux, la filière repose sur plusieurs dispositifs techniques :

1. **La boîte de distribution** qui par un système de fentes réglables, permet une bonne répartition des eaux usées dans les différentes branches du traitement même en cas de légers mouvements du terrain,
2. **Les grosses structures tubulaires composées :**
 - de **conduites filtrantes** de forme cylindrique aux parois ondulées et nervées, qui facilitent le passage de l'air, et ainsi la prolifération des bactéries responsables de l'assainissement des eaux usées ; et perforées pour laisser s'écouler les effluents,
 - d'**un géotextile** entourant les conduites et empêchant les eaux écoulées de remonter dans les conduites.
 - d'**une membrane** entourant les conduites pour faciliter l'apport en oxygène.



LA FILIÈRE ENVIROSEPTIC



Il n'est pas nécessaire d'entretenir cette filière, une fois posée (aucune pièce mécanique, ou média filtrant à remplacer).

Seule, votre fosse septique doit être vidangée. De même, aucun apport énergétique n'est nécessaire, et le dispositif est complètement passif.

Par rapport au filtre à sable, ce système a pour avantages :

- de permettre **une sortie des eaux traitées moins profonde**, et ainsi parfois d'éviter le recours à une pompe de relevage,
- de **prendre moins de place**, pour une grande maison,
- d'**intervenir facilement** sur le traitement en cas de débords de boues de la fosse toutes eaux dans les conduites filtrantes.



INFOS PRATIQUES



Aide précieuse pour la réhabilitation, l'écoprêt à taux zéro va cependant s'arrêter au 31 décembre 2018. Si vous êtes donc décidé à réaliser des travaux de mises aux normes de votre assainissement non collectif, c'est encore le moment pour entreprendre les démarches.

L'écoprêt à taux zéro (EPTZ) pour les travaux d'Assainissement Non Collectif

“ L'éco-prêt à taux zéro est une mesure issue du Grenelle de l'Environnement. Par ce dispositif, l'Etat a souhaité aider la remise aux normes du parc des installations d'assainissement non collectif et favoriser l'activité économique dans le secteur de l'assainissement. ”



Jean-Claude Carpentier,
Vice-président en charge de l'Assainissement.

Il concerne :

- Les propriétaires, occupants ou bailleurs.
- Les résidences principales construites avant le 1er janvier 1990.
- Les projets de réhabilitation des ANC ne consommant pas d'électricité (en cas de pompe de relevage, la sortir du devis des travaux)

Conditions générales :

- Sans condition de ressources.
- Cumulable avec d'autres aides, mais pas avec d'autres EPTZ.
- Cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique, sans condition de ressources.
- Pour un montant maximal de 10 000 € TTC de travaux.
- Avec un remboursement compris entre 3 et 10 ans (15 ans exceptionnellement).
- Délivré par les banques partenaires* du dispositif.

**Attention !
Arrêt du
dispositif au
31 décembre
2018.**



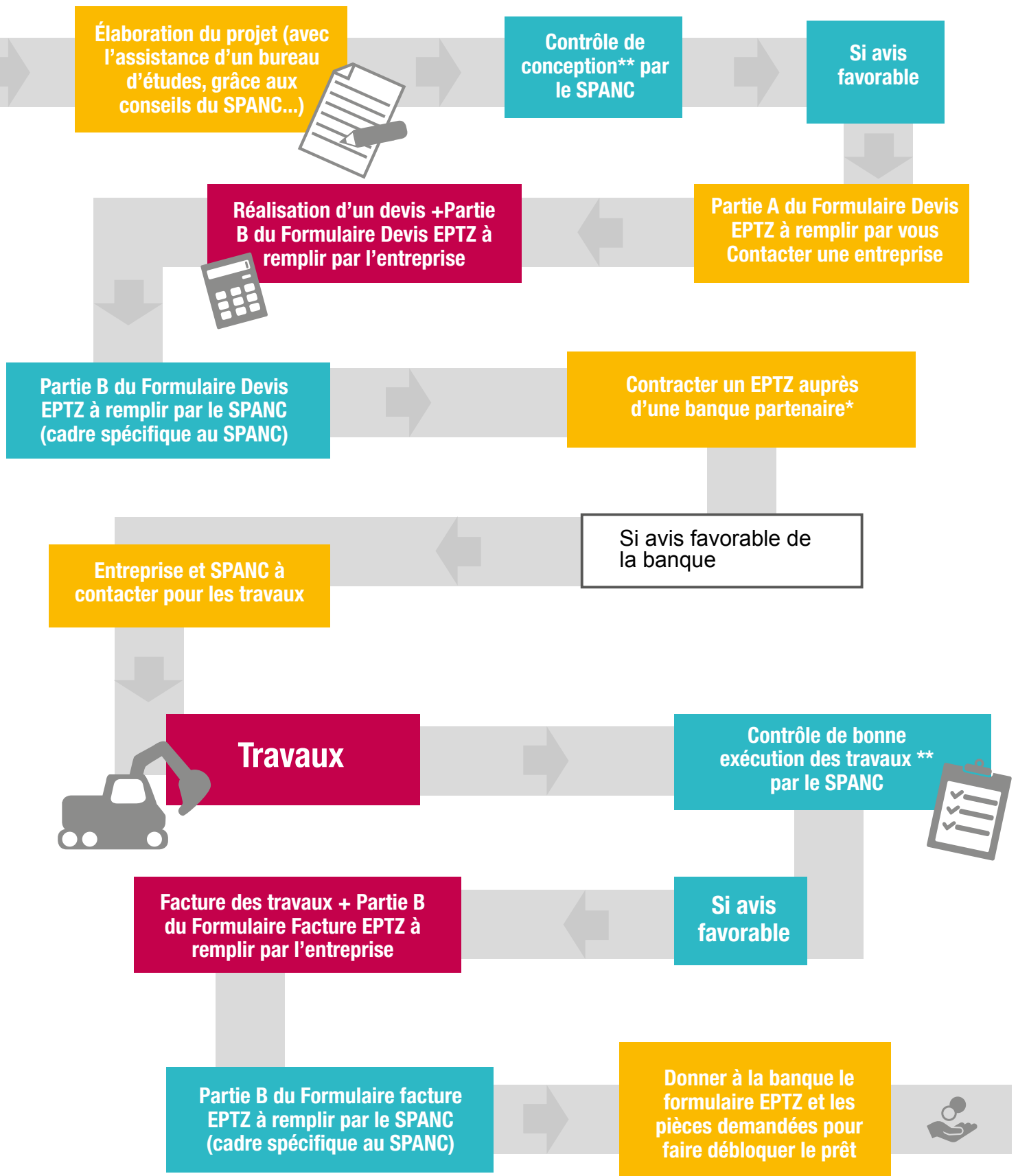
L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Comment ça marche ?

ENTRE-
PRISE

SPANC

USAGER

*liste : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eco-pre-taux-zero-eco-ptz>

**contrôles du SPANC payants